

CHATEAUNEUF SUR ISERE

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2006

RAPPORT ANNUEL 2005 : Syndicat Intercommunal du Canal de la Bourne

23 millions de m³ d'eau d'irrigation distribuée.

238 raccordements ont été effectués, en milieu péri-urbain. Des travaux d'entretien de berges et du canal principal (700 m) ont été effectués.

Le tarif 2006 sera inchangé pour les agriculteurs, + 2 % pour le péri-urbain. 620 000 € seront investis pour le renouvellement des réseaux. La production d'électricité du réseau (barrages de l'Ecançière et d'Auberives) a rapporté 750 000 €

ENVIRONNEMENT

Sentier botanique

Le projet de mise en place d'un sentier botanique dans le Châtelard a été étudié. Il comporterait un plan récapitulatif, environ 80 panneaux explicatifs et une brochure. Par ailleurs, un panneau d'information pour les maisons troglodytes est également envisagé. Un dossier de demande de financement sera déposé à l'association Natura 2000.

FINANCES

Ligne de trésorerie

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, après consultation de plusieurs organismes bancaires, une ligne de trésorerie d'un montant de 950 000 € maximum. Cette ligne n'est utilisée qu'en cas de nécessité.

Emprunt 2006

Il est rendu nécessaire par le volume d'investissements réalisés, et par plusieurs raisons : des subventions en attente pour 558 000 €; le coût de la pollution au pyralène qui nous fait porter une somme de 350 000 €; des ventes de terrains communaux prévues au budget et non réalisées pour le moment. En conséquence, la commune décide de contracter un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole, après consultation auprès d'organismes bancaires.

URBANISME

La commune donne un avis favorable aux permis de construire suivants, avant décision de la DDE :

SAS CPRM, quartier Beauregard, pour la construction d'un bâtiment commercial et de bureaux

Laurent GAILLARD, aux Beaumes, pour la construction d'un hangar.

Laurent GAY, Le Domaine, pour la construction d'un garage.

Commune de Châteauneuf, à l'école de Bonlieu, pour la construction d'un bâtiment de stockage.

INSTITUTION D'UNE TAXE SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

La loi du 26 juillet 2006, dans son article 26, permet aux mairies d'instituer une taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles, dans certaines conditions et avec certaines clauses d'exclusion. Cette taxe est de 10 % sur les 2/3 du prix de cession du terrain. Le Conseil municipal vote l'institution de cette taxe.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHE SUBVENTION

Après affinement du montant des travaux et du plan de financement, il est proposé au Conseil de solliciter l'attribution d'une subvention Européenne au titre du FEDER de 17 263 € (30 %), d'une subvention d'Etat au titre du FISAC de 8300 € (14%), l'autofinancement étant de 31 983 €(55 %) avant recherche d'un autre financement.

PERSONNEL COMMUNAL

Evaluation et prévention des risques professionnels

C'est une obligation de la commune-employeur vis-à-vis de ses salariés. Des mesures ont déjà été prises : désignation des personnels responsables de cette mise en œuvre, mise en place des registres de sécurité, préparation d'un règlement ...

La communauté de communes se propose, pour aider l'ensemble des communes, d'établir un document unique qui prévoit l'inventaire des moyens et le plan des actions nécessaires. Le Conseil est favorable pour adhérer au groupement de commande qui réalisera le document

Mise à disposition d'un archiviste :

Un attaché de la conservation du patrimoine est détaché par le centre de gestion pour organiser et mettre à jour les archives, suite à une convention passée en 2003. Cette convention arrivant à échéance, le Conseil souhaite qu'elle soit renouvelée pour 3 ans.

Emploi pour surcroît de travail aux espaces verts.

Le surcroît de travail, entre autres la mise en place des espaces verts au quartier de La Vanelle, nécessite l'embauche d'un emploi à durée déterminée de 3 mois.

Modification d'horaire pour un agent des services techniques chargé du cimetière

RENFORCEMENT ELECTRIQUE

Le poste électrique du quartier Brignon sera renforcé pour développer le réseau de distribution du secteur. Le financement par le Syndicat d'électricité sera de 74 750 €(65 %) ; la participation communale de 21 401 € (16.4%) ; le solde est constituée par la TVA récupérée.

PROJETS RUE DES CROZES

Conformément à l'étude urbaine, la commune engage la procédure de vente de trois lots pour réaliser des appartements.

DIVERS

Communication

Les tarifs des insertions publicitaires dans la prochaine publication municipale ne sont pas modifiés par rapport au bulletin précédent.

Le plan de secours communal indiquant l'organisation au niveau communal en cas de crise grave est présenté au conseil pour approbation.

Dates des élections : L'élection présidentielle aura lieu les 22 avril et 6 mai 2007 ; les législatives les 10 et 17 juin 2007.